

REGLEMENT DES FACTURES

Chaque trimestre fait l'objet d'une facturation :

1er trimestre – OCTOBRE / 2e trimestre – JANVIER / 3e trimestre – AVRIL

Vous avez différentes possibilités pour régler ces factures trimestrielles :

1. paiement de la totalité de la facture dans le mois qui suit sa réception
2. paiement par virement automatique sur le compte bancaire du collège. Le collège n'est pas autorisé à prélever votre compte, c'est à vous de faire la démarche auprès de votre banque à l'aide du RIB du collège. (ci-dessous) Indiquer de préférence le nom de l'enfant si celui-ci est différent de l'adulte payeur.

En 9 mensualités de septembre à mai + le solde restant à payer en juin.

Un document sera joint à la facture du 3e trimestre pour fixer le montant de la dernière mensualité (juin)

	Si acompte versé lors de l'inscription (120 €)	Sans acompte versé
EXTERNE	85,00 €	95,00 €
DP 5 Jours	195,00 €	205,00 €
DP 4 Jours	175,00 €	185,00 €
INTERNE	345,00 €	355,00 €

Ajouter à ce montant 9 € si vous avez choisi l'option 2 et 15 € si vous avez choisi l'option 3.

Si vous optez pour le virement automatique, nous vous signalons que les factures trimestrielles vous sont adressées à titre d'information et qu'elles ne doivent pas faire l'objet d'un règlement supplémentaire.

A la rentrée nous proposerons l'envoi des factures par mail.

RIB : FR76 1720 6005 7443 3133 2901 013

Code BIC : AGRIFRPP872

TICKETS REPAS POUR LES ELEVES EXTERNES

Pour les élèves externes qui souhaitent prendre un repas au collège, des carnets de 10 tickets sont en vente pendant la récréation du matin (9h50 - 10h05) le lundi - mardi - mercredi et jeudi.

Pas de vente à l'unité. Ces tickets restent valables pour les années scolaires suivantes. Prix du carnet : 68 €

Le ticket sera demandé à l'élève lors de son passage au self par un surveillant. Inutile de s'inscrire ou de réserver à l'avance.